

Gratuité des tickets de bus pour les demandeurs d'emploi

Pièces à fournir :

- justificatif récent de l'inscription à Pôle Emploi
- une pièce d'identité
- carte de demandeur d'emploi
- avis de non imposition
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 photo d'identité
- **Pour les bénéficiaires du RSA :** notification d'ouverture de droit ou de renouvellement de cette notification de moins de 7 mois
- **Pour les personnes en contrat aidé :** le dernier bulletin de salaire
- **Pour les personnes en formation :** l'avis de paiement mensuel de l'organisme rémunérant le stagiaire